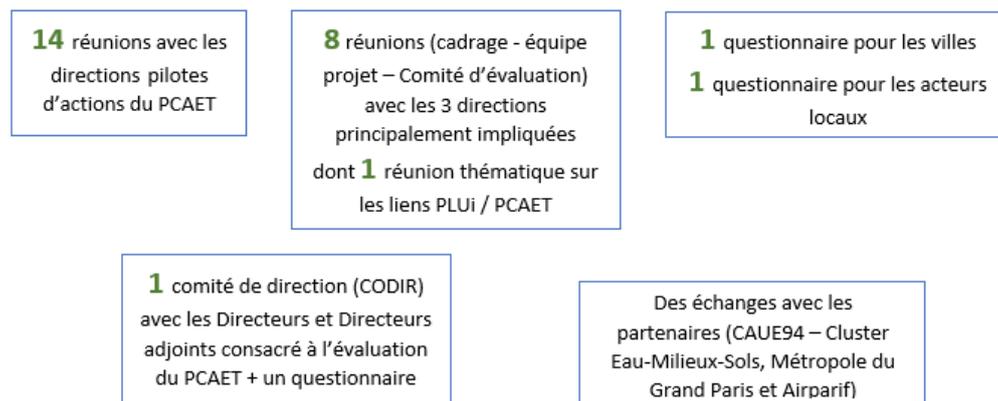


## Synthèse de l'évaluation à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial

Dès 2018, l'Établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) a engagé la réalisation de son premier Plan Climat Air Energie Territorial. Adopté le 9 juin 2021, le PCAET 2019-2025 se décline sur 5 volets : le triptyque climat-air-énergie assorti de deux thématiques spécifiques et additionnelles : l'économie circulaire et durable d'une part, l'éco-exemplarité d'autre part. Il comporte 50 actions. L'ensemble des documents qui composent le PCAET sont consultables sur le site Internet de GPSEA : <https://sudestavenir.fr>.

En application de l'article R.229 du code de l'environnement, le PCAET a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours au bout de trois ans, pour vérifier sa mise en œuvre, sa pertinence et ses premiers effets. **Cette évaluation a été menée durant l'année 2023 par GPSEA à l'aide d'un bureau d'études spécialisé.**

### Récapitulatif de la démarche d'évaluation :



### A - L'évolution du contexte depuis l'adoption du PCAET

#### Données climat-air-énergie :

*Méthode : Analyse de l'évolution des données énergétiques et climatiques fournies par Airparif au regard des trajectoires théoriques sur l'ensemble du périmètre de GPSEA*

Les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire ont diminué d'environ 22% depuis 2005 (rappel de l'objectif : réduction de 50% en 2030). **Selon les dernières données disponibles de l'année 2019, le territoire est en avance sur la trajectoire de réduction des émissions des gaz à effet de serre.**

La consommation finale d'énergie sur le territoire est en diminution de 9% entre 2005 et 2019 (rappel de l'objectif : réduction de 30% en 2030). **Selon les dernières données 2019 disponibles, le territoire est en retard sur la trajectoire de référence de réduction des consommations énergétiques.** L'enjeu est donc de « rattraper » la trajectoire prévue par le PCAET, ce qui suppose une accentuation de la sobriété énergétique et de la maîtrise de l'énergie dans l'ensemble des secteurs, et plus particulièrement dans le secteur résidentiel.

Enfin, l'évolution des émissions de polluants atmosphériques observée entre 2005 et 2019 est globalement cohérente avec les objectifs de réduction pour 4 polluants : le monoxyde d'azote, les composés organiques volatiles, les particules <10µm et <2,5µm. Toutefois, les émissions de dioxyde de soufre ont connu un rebond entre 2015 et 2019. La diminution de ces émissions doit donc s'accélérer pour être conforme aux objectifs nationaux.

**En absence de données récentes, l'impact du PCAET sur les émissions de gaz à effet de serre et sur les consommations énergétiques est difficile à mesurer.** Leur suivi et analyse constituent un enjeu pour les deux prochaines années.

### Conformité avec les évolutions réglementaires

Depuis l'adoption définitive du PCAET, plusieurs évolutions réglementaires ont émergé. **GPSEA est en conformité ou engagé dans la mise en conformité par rapport à la majorité des évolutions réglementaires.**

**Toutefois, GPSEA n'est pas en conformité** avec les exigences réglementaires concernant l'élaboration d'un **Plan Air Renforcé** et la réalisation d'un **bilan des émissions de gaz à effet de serre portant sur le patrimoine et les compétences** de GPSEA. Ces documents permettraient de préciser les leviers pour améliorer la qualité de l'air et réduire les consommations énergétiques.

## B - Le bilan de l'avancement du PCAET 2019-2025 à mi-parcours

*Méthode :*

*Analyse d'après les taux d'avancement de chaque action figurant dans le rapport développement durable de l'année 2022 (année marquant la moitié de la durée du PCAET)*

*Analyse action par action à partir des entretiens réalisés avec les directions de GPSEA, en classant chaque action selon une grille de lecture ci-après.*

**Fin 2022, le taux d'avancement global de la mise en œuvre des actions du PCAET est évalué à 60%.** Il est à la hauteur de l'avancement théorique attendu à mi-parcours. **94% des actions du PCAET sont véritablement lancées.**

On constate un portage équilibré des actions dans chaque thématique. Les actions les plus avancées sont celles de l'axe Eco-exemplarité de la collectivité.

**Le PCAET structure bien l'action de GPSEA en faveur de la transition écologique.** Le Comité de direction de GPSEA, qui a été interrogé spécifiquement dans le cadre de l'évaluation, porte **un regard majoritairement positif sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET** : globalement, il constitue un document cadre structurant qui permet d'appuyer les projets des directions et les politiques publiques menées par GPSEA.

**Après analyse des échanges avec les directions de GPSEA qui conduisent les actions, le PCAET se trouve à mi-parcours dans une bonne dynamique,** avec 21 actions dont l'avancement est positif ou très positif, 19 actions avec un bilan mitigé. Toutefois, 8 actions présentent un avancement retardé à la prévision et nécessitent une vigilance accrue. Enfin, deux actions ne sont plus d'actualité.

## Détail action par action :

<b>Avancement fortement retardé</b> : complication ou retard significatif, nécessite une action forte.	<b>Avancement retardé</b> : nécessite une vigilance accrue.	<b>Bilan mitigé</b> : avancement positif mais avec des freins potentiels, ou avancement retardé mais qui devrait s'accélérer.	<b>Avancement positif</b> , globalement cohérent avec les attentes à mi-parcours.	<b>Avancement très positif</b> : action quasi terminée ou ses résultats à mi-parcours dépassent les attentes initiales.
--	---	---	---	---

Axes	n°	Actions
ENERGIE	1	Etendre le cadre d'intervention de rénovation énergétique
	2	Créer une plateforme numérique de conseils personnalisés
	3	Accompagner et sensibiliser les ménages en précarité énergétique
	4	Développer les énergies renouvelables et de récupération
	5	Développer le mix énergétique du chauffage urbain
AIR	6	Structurer la filière santé sur les thématiques Santé-Environnement-Qualité de l'air (santé urbaine)
	7	Faciliter les déplacements actifs (vélo et marche)
	8	Favoriser les déplacements propres (collectifs et individuels)
	9	Financer le projet de desserte urbaine du Port de Bonneuil-sur-Marne
	10	Accompagner l'élaboration des Plans de mobilités inter-entreprises
	11	Lutter contre la pollution sonore
CLIMAT	12	Faire du projet d'agro-quartier de Noiseau un modèle pour les projets urbains du Territoire
	13	Etablir une charte d'aménagement du territoire
	14	Lutter contre la pollution visuelle
	15	Participer à la gestion et à la prévention des risques d'inondation et de ruissellement
	16	Contribuer à la reconquête de l'eau pour les JOP 2024
	17	Optimiser la gestion de l'eau potable
	18	Affirmer la place du végétal en ville
	19	Se réapproprier le massif de l'Arc boisé
	20	Protéger la biodiversité de notre Territoire et valoriser la compensation écologique des terres
	21	Réhabiliter le Sentier d'interprétation agricole du Plateau briard
	22	Parfaire et valoriser l'exemplarité du Centre de production florale et arboricole de GPSEA à Mandres-les-Roses
ECONOMIE CIRCULAIRE	23	Encourager les entreprises à la transition vers un modèle plus durable
	24	Encourager des stratégies logistiques plus durables sur le territoire
	25	Expérimenter une démarche d'écologie industrielle territoriale
	26	Elaborer un Plan territorial de Prévention des Déchets
	27	Réduire l'impact carbone de la collecte des déchets
	28	Mettre en place une ressourcerie expérimentale
	29	Réaliser le Projet Alimentaire Territorial
	30	Revitaliser les terres agricoles
	31	Participer à la création d'un marché bio expérimental sur le Territoire
	32	Expérimenter des distributeurs de produits frais locaux dans les piscines / médiathèques du Territoire
	33	Développer l'agriculture urbaine
ECO-EXEMPLARITE	34	Doubler les investissements consacrés à la maintenance énergétique des bâtiments territoriaux
	35	Mettre en place un contrat global de performance énergétique pour l'exploitation du système de chauffage – ventilation – climatisation des bâtiments
	36	Systématiser les démarches environnementales pour chaque projet de rénovation lourde, réhabilitation et construction neuve
	37	Se fournir en énergie 100% propre auprès du SIPPAREC pour les besoins du Territoire
	38	Changer les comportements des agents
	39	Diffuser une culture climat
	40	Accompagner l'évolution des métiers face aux enjeux climatiques
	41	Réduire l'impact du numérique sur l'environnement
	42	Réaliser une charte des achats durables
	43	Mutualiser davantage les achats avec les communes membres de GPSEA
	44	Développer une stratégie financière verte et responsable
	45	Dématérialiser pour économiser
	46	Réaliser un plan de déplacement d'administration
	47	Supprimer le plastique au sein de GPSEA et des bâtiments territoriaux
	48	Donner une deuxième vie aux biens mobiliers
	49	Lutter contre le gaspillage alimentaire
	50	Réduire l'impact du carbone liés aux déplacements

## C - Les analyses transversales complémentaires

### Le rôle de GPSEA selon les villes et partenaires

*Méthode : analyse des réponses aux questionnaires adressés d'une part aux villes du territoire, d'autre part aux acteurs ayant participé à l'élaboration du PCAET 2019-2025*

La dynamique engagée par GPSEA est qualifiée par les villes et partenaires de plutôt « dynamique, en adéquation avec les enjeux européens, nationaux, locaux ».

**Le rôle de la collectivité est perçu de façon hétérogène** : plutôt coordinateur et incitateur pour les villes, porteur d'actions pour les directions de GPSEA.

**GPSEA a besoin de mobiliser davantage les communes et les partenaires et d'affirmer son rôle de coordinateur.** Toutefois, la coopération est de qualité et les acteurs impliqués partagent une volonté de la renforcer. Il s'agit d'un enjeu important pour la construction du prochain PCAET.

### Les moyens financiers et les moyens humains

*Méthode : Analyse de l'annexe au budget prévisionnel des années 2021 à 2023 estimant les dépenses totales en investissement et en fonctionnement liées au développement durable (budget principal et budgets annexes) et analyse des réponses apportées par le Comité de direction*

Depuis quelques années, GPSEA a souhaité quantifier son engagement financier en faveur du développement durable. En 2023, le budget dédié est estimé à 82,9 M€, dont une grande partie est liée à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Ce budget est en hausse depuis 2021 : 65,5 M€ en 2021, 69,8 M€ en 2022 et 82,9 M€ en 2023.

**Les directions de GPSEA considèrent dans l'ensemble que les moyens financiers sont suffisants** pour la mise en œuvre des actions qu'elles pilotent. En revanche, l'adéquation des moyens humains dont elles disposent pour mettre en œuvre les actions du PCAET est perçu de manière hétérogène par le Comité de direction, sachant qu'une équipe projet a été mise en place, avec une chargée de mission Transition écologique dédiée à l'animation du PCAET et des référents dans les différentes directions.

GPSEA pourrait approfondir l'analyse annuelle du budget dédié au développement durable en distinguant les actions à impact favorable, neutre et défavorable sur l'environnement, pour qu'elle devienne **un véritable outil de pilotage et de décision dédié aux choix en matière de transition énergétique**, et ainsi tendre vers un « budget vert ».

## D - Les préconisations générales

**A partir des constats de l'évaluation à mi-parcours, les mesures suivantes sont préconisées :**

### **D'ici la fin du PCAET**

La finalisation de la mise en œuvre de certaines actions ou la progression d'actions qui connaissent des difficultés à mi-parcours dépendent dans une large mesure d'acteurs de l'écosystème territorial.

**Pour poursuivre la mise en œuvre des actions et atteindre les objectifs du PCAET, il est donc nécessaire de renforcer et de s'appuyer sur la dynamique territoriale, tout en conservant la mobilisation des directions de GPSEA. Le travail avec les villes du territoire mérite d'être particulièrement renforcé en 2024 et 2025.**

Par ailleurs, GPSEA doit finaliser un Plan Air Renforcé et lancer la réalisation d'un BEGES portant sur son patrimoine et ses compétences.

Il est également préconisé d'ajuster et de simplifier l'outil de suivi des actions du PCAET en sélectionnant moins d'indicateurs, mais plus réalistes et pertinents.

Enfin, il convient de renforcer la communication sur l'avancement de la mise en œuvre du PCAET auprès des acteurs du territoire (communes, partenaires, habitants, ...) en rendant compte également de l'avancée des plans et programmes qui découlent d'actions du PCAET ou qui contribuent à répondre à ses objectifs.

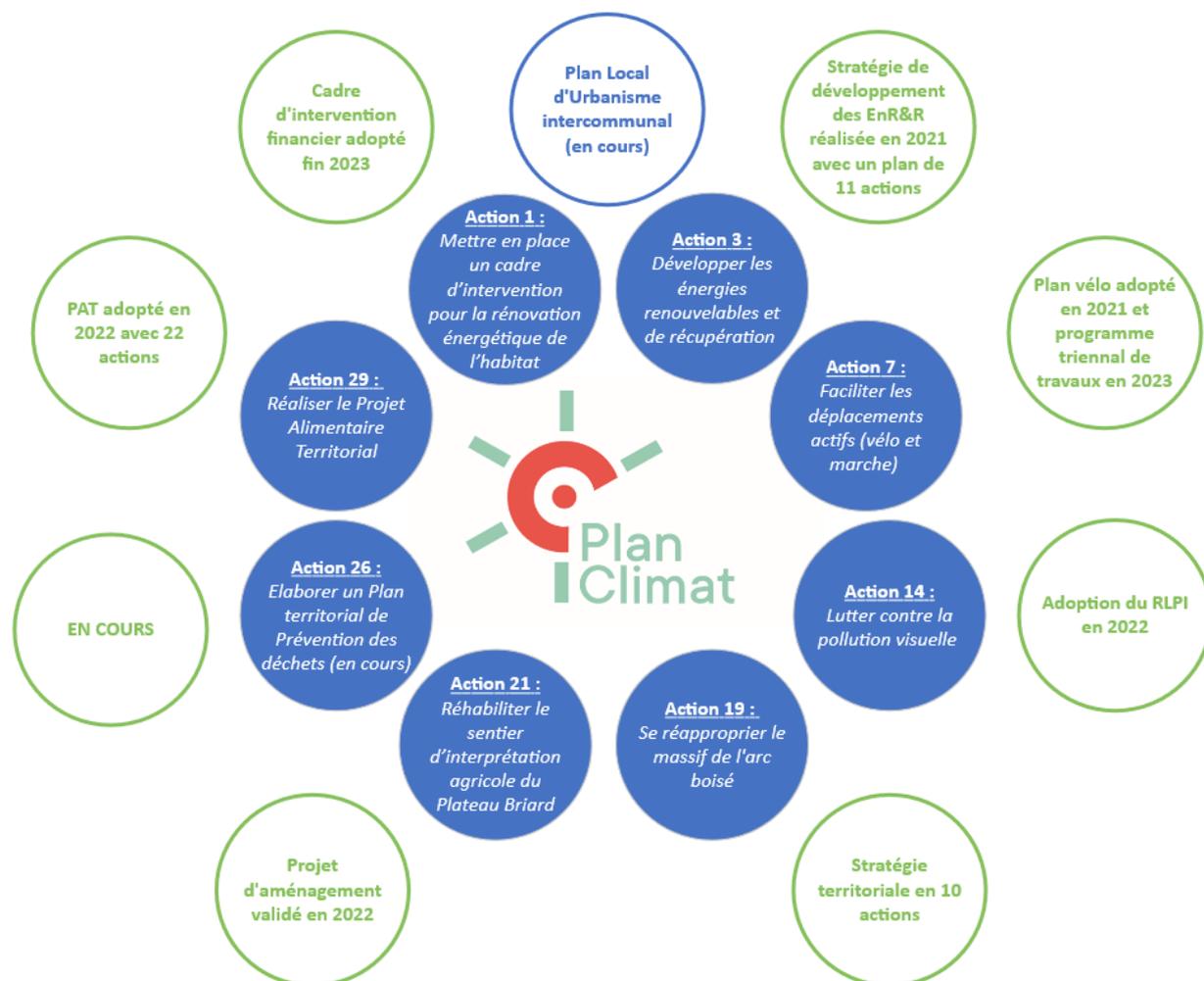


Schéma d'articulation du PCAET avec les différents plans et programmes  
(Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal a été rajouté en bleu : bien que le PCAET ne comprend pas d'action spécifique sur l'élaboration en cours du PLUi, 6 actions sont liées à celui-ci).

### Pour le prochain PCAET 2026-2031

GPSEA doit lancer prochainement la réalisation de son prochain PCAET, lequel précisera les priorités en matière de transition énergétique pour les années 2026 à 2031.

L'enjeu de ce prochain PCAET est de développer l'association et le rôle des villes et partenaires pour son élaboration. Quelques propositions :

- Réaliser une cartographie des partenaires locaux à associer
- Organiser des échanges techniques, des réunions publiques, des ateliers de concertation, ...
- Proposer une charte d'engagement pour permettre aux partenaires locaux de s'impliquer dans le PCAET.